VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 13 septembre 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE et CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de réseaux d'eau pluviale Rue de Verdun à Henrichemont, par l'entreprise SAS CAZIN, 34 rue des Vallières, LES AIX d'ANGILLON à partir du 14.09.2023 et jusqu'au 29.09.2023 ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAS CAZIN, 34 rue des Vallières, LES AIX d'ANGILLON à partir du 14.09.2023 et jusqu'au 29.09.2023, aux droits des travaux.

Article 2ème : La circulation des véhicules se fera par alternat.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230913-2023_09_82ar-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/09/2023
Publié sur le site de la commune le 13.09.2023

MAIRIE D'HENRICHEMONT
CHER